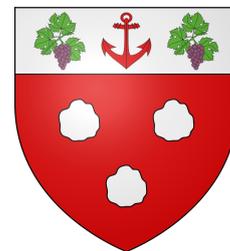


Brèves du pays



COMMUNE DE LAGNEY

Mairie : Tel : 03 83 63 86 77 - Mail : commune.lagny@wanadoo.fr

Permanences de la Mairie : Mardis et Vendredis de 17h30 à 19h

Site : www.lagny.mairie54.fr

➤ **Entretien des avaloirs** **VENDREDI 28 MAI 2021**

L'entretien des avaloirs du village par aspiration des seaux est prévu sur toute la journée du 28 mai. Afin de faciliter leur accès, veuillez à NE PAS STATIONNER de véhicules le long des avaloirs.

➤ **Facturation eau**

Plusieurs contribuables du village ont reçu une facture estimative de la consommation d'eau pour le premier semestre 2021.

Après avoir pris contact avec le service Facturation de la Communauté de Commune Terre Toulaise, il s'avère que l'estimation de la consommation d'eau a été surévaluée.

Cette surestimation sera régularisée automatiquement lors du prochain relevé réel en fin d'année 2021.

A noter également que la période d'estimation sera établie d'octobre à avril et non de janvier à juin comme indiqué sur les factures.

Pour tout complément d'information, les abonnés sont invités à prendre contact avec le service « des abonnés de l'eau et de l'assainissement » de la Communauté de Commune Terres Toulaises.

➤ **Conseil Municipal**

Monsieur Bertrand LULEWICZ a mis officiellement fin à ses fonctions de Conseiller Municipal pour la Commune de Lagny le 10 avril 2020.

Nous lui souhaitons bonne continuation pour ses futurs projets professionnels.

Une séance du **Conseil Municipal** s'est tenue le 03 mai 2021. Le Compte-Rendu est disponible sur le site de la Mairie.

Impression et distribution possibles en Mairie en cas d'impossibilité de consulter les Procès-Verbaux en version informatisée.

➤ Aménagement Foncier

Vous trouverez également le Compte-Rendu de la dernière réunion concernant l'**Aménagement Foncier** sur le site de la Mairie.

Pour toutes questions relatives à ce sujet, nous vous invitons à rencontrer Monsieur le Maire lors de ses permanences en Mairie.

➤ Évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) lancé en 2017 est en cours de finalisation. Il est destiné à remplacer les dispositifs communaux dans le courant de l'année 2022. Le Conseil Municipal a émis plusieurs propositions ayant pour buts d'aider au développement économique local, d'engager une sauvegarde du patrimoine, de participer à la protection de l'environnement, d'améliorer le stationnement automobile ainsi que la sécurité des piétons.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de la commune, rubrique « PLUi ».

➤ Défibrillateur

Depuis le 1er janvier 2021 les Établissements Recevant du Public (ERP) doivent être équipés d'un défibrillateur.

Un défibrillateur a été récemment installé à cet effet en façade de la mairie à la disposition des habitants du village.

Un deuxième appareil a été acquis par le bar restaurant l'Escale. Comme nous l'a indiqué Marc Nikaes, le patron de l'établissement, ce deuxième équipement est également disponible en cas de nécessité.

➤ Nuisances sonores



Jours ouvrables,
8 h 30 à 12 h et 14 h à 19 h,

Samedis,
9 h à 12 h et 15 h à 19 h,

Dimanches et jours fériés,
10 h à 12 h

Avec l'arrivée des beaux jours, chacun s'affaire à agrémenter son environnement.

L'arrêté préfectoral du 26 décembre 1996, fixe les horaires autorisant les particuliers à effectuer des travaux bruyants de bricolage et jardinage.



➤ Déjections canines

Vous aimez votre chien ? Vous aimez votre village ?

Ramassez ses crottes,

Un geste simple et votre chien ne gênera pas les autres citoyens. C'est grâce au comportement de son maître que votre chien sera accepté.

Si les chiens sont les bienvenus sur l'espace public, leurs déjections le sont beaucoup moins : elles salissent trottoirs ou espaces verts et participent à la prolifération des microbes. En outre, les enfants risquent de marcher dessus.

Par conséquent, il n'y a qu'une seule solution, ramasser les déjections. Ce n'est pas très compliqué et ce sera très apprécié.

Garder les rues, les espaces verts et le village propres est l'affaire de tout le monde.

➤ Dépôts sauvages

De nombreux dépôts sauvages d'ordures et de déchets sont constatés dans les environs, forêts, bordures des chemins, au pied des points tris.

Ces dépôts peuvent avoir de nombreux impacts dommageables : outre la dégradation des paysages, il a pour effet de polluer le sol et l'eau, d'attirer des animaux indésirables ou encore d'être à l'origine de nuisances olfactives et de dangers sanitaires.

Afin de protéger la nature et notre cadre de vie, je fais preuve de civisme.



➤ Monument aux morts

Avec l'aide bénévole de plusieurs habitants, les derniers efforts de la commission chargée du fleurissement et du patrimoine ont été portés sur le réaménagement paysager autour du monument aux morts. A quelques jours des commémorations du 8 mai, l'environnement floral du lieu de mémoire a été entièrement modifié ce qui donne à l'ensemble un aspect plus avenant.

Le monument a été érigé en 1920 en mémoire des enfants du village disparus pendant la grande guerre



Le Monument dans sa configuration originale.

Le tribut payé par la commune a été très lourd.

Trente-trois jeunes hommes ou chefs de famille ont perdu la vie et leurs noms sont gravés en lettre d'or sur la colonne de marbre.

Huit d'entre eux sont inhumés dans le cimetière communal.

Une inscription sur une tombe rappelle le souvenir d'un soldat disparu pendant la bataille de Morhange en Moselle. Une grande partie repose dans des cimetières militaires de Lorraine, de la Somme ou du nord de la France près du lieu où ils sont tombés.

Deux noms ont été ajoutés à l'issue de la deuxième guerre dont celui d'un résistant mort en déportation.

Au plus près les belligérants de la première guerre se sont affrontés à une quinzaine de kilomètres de la localité. Le monument fait face à l'horizon qui délimitait le front des combats. L'instituteur du village, M.Aymond décrivait le lieu en 1915 après 13 mois de conflit :

« Lagny, par sa situation topographique est bien placée pour se faire une idée, bien faible, il est vrai, du grand drame qui se joue en ce moment en Europe et qui met aux prises près de 20 millions d'hommes.

De l'école, située à flanc de coteau du fort de Lucey, on découvre toute la partie méridionale et la grande plaine de Woëvre et une partie du pays de Haye. L'horizon forme comme un cirque immense limité au sud par le St Michel, à l'est par les collines de Tremblecourt, Domèvre, le plateau de Mamey derrière lequel se trouve le "Bois-le Prêtre" dénommé par les Allemands le "Bois de la Mort" ; au nord de Flirey avec le bois de Mortmare, transformé par l'ennemi en vraie forteresse contre laquelle le courage de nos troupes se heurte depuis bientôt un an, les "Hauts de Meuse" qui se terminent par l'éperon de Hattonchâtel dont on aperçoit distinctement le clocher, Montsec, colline isolée où les ennemis se sont retranchés d'une façon formidable, les hauteurs d'Apremont, à l'ouest le fort de Liouville constamment bombardé enfin celui de Gironville qui ressemble à un vaisseau géant, cuirassé monstrueux qui finit les plats paisibles de la Woëvre.

Ce vaste cirque renferme plus de 50 villages dont la plupart n'existent plus que de nom, le feu et la mitraille les ayant complètement détruits. Ils ne forment plus que des amas de décombres qui reçoivent encore presque chaque jour des obus de gros calibre destinés à nos batteries d'artillerie, à nos convois de ravitaillement ou aux troupes opérant dans les environs. »

DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription complet doit contenir :

- Le dossier d'inscription comprenant :
 - Fiche d'inscription dûment complétée
 - Fiche sanitaire remplie accompagnée de la copie du carnet de vaccination
 - Le règlement intérieur et le protocole sanitaire signés en deux exemplaires dont l'un est conservé par les familles
- Le formulaire d'adhésion à l'Association Familles Rurales rempli et complété d'un règlement séparé en chèque ou espèces d'un montant de 25€ par familles.
- Le règlement de la somme due :
 - Par chèque, libellé à l'ordre de Familles Rurales Bruley
 - En espèces (nous vous remettrons un reçu)
 - En chèques Vacances (Rappel : rendu de monnaie interdit sur les chèques vacances) et nous vous remettrons un reçu

Une enveloppe timbrée pour l'attestation de séjour

Photocopie de l'attestation CAF (numéro d'allocataire + quotient familial) ou photocopie de l'attestation d'Aide au Temps Libre

Dossier d'inscription téléchargeable sur le blog du TNT :
<http://territoirenordtoulous.com/>

Vous souhaitez de plus amples informations et renseignements sur l'accueil ? Nous vous invitons à contacter Jérémie THUILLIER, directeur de l'accueil, par mail à l'adresse jmairiebruley@orange.fr ou auprès de l'AFR Bruley à l'adresse afrbruley@yahoo.fr

ACCUEIL DE LOISIRS

Du 12 au 30 juillet 2021

Pour les enfants scolarisés uniquement

Avec au programme !

-  des activités sportives...
-  des créations manuelles...
-  une sortie par semaine...
-  et plein d'autres animations !

ET UN STAGE CANOË-KAYAK :

- du 12 au 16 juillet 2021 pour les 10-13 ans (Repas tirés du sac - 14 juillet inclus)



Familles rurales ASSOCIATION DE BRULEY

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se dérouleront :

Vendredi 11 juin de 16h à 19h

Samedi 12 juin de 9h à 12h

Salle Capucine (au dessus de la mairie)



Si vous êtes dans l'impossibilité absolue de vous rendre à la permanence ou de nous faire remettre votre dossier complet par un tiers, vous devez nous contacter AVANT celle-ci pour fixer un rendez-vous.

Nous n'accepterons AUCUN dossier d'inscription après la date de la permanence.

Le programme détaillé sera diffusé aux parents quelques jours avant le début du centre, sous réserve des modifications imposées par les protocoles sanitaires en vigueur durant l'ouverture de l'accueil.



INFOS CAPA DE FAVIÈRES

En raison du contexte sanitaire, l'AFR Bruley n'est pas en mesure de proposer le traditionnel Mini-Camp à Favières. Il est néanmoins possible de s'inscrire directement auprès de la Fédération Familles Rurales de Meurthe-et-Moselle par mail à l'adresse fd54@famillesrurales.org ou par téléphone au 03 83 36 60 07. (Prise en charge par le TNT de 50€/enfant du territoire)

TARIFS SEMAINE

Afin de respecter le rythme de l'enfant, il est préconisé d'inscrire les tous petits à la 1/2 journée, soit de 9h à 12h sans repas.

	Autres régimes (MSA, ...)	Régime général		
		QF > 800 €	QF < 800 €	QF < 800 € avec déduction ATL*
Centre de loisirs avec cantine	79 €	60 €	56 €	37 €
Centre de loisirs sans cantine	59 €	45 €	41 €	22 €
Centre de loisirs 1/2 journée 9h - 12h	37 €	31 €	27 €	17,50 €
Semaine spéciale Pré-Ados 10 - 13 ans (enfants nés de 2008 à 2011)	79 €	60 €	56 €	37 €
Semaine du 12 au 16 juillet				

*Sous réserve de présentation de l'attestation d'Aide au Temps Libre

HORAIRES

Les enfants seront accueillis au complexe des Triboulottes :

- De 9h à 17h pour les demi-pensionnaires
- De 9h à 12h et de 14h à 17h pour les externes

Possibilité de garderie le matin dès 7h30 et le soir jusqu'à 18h30 au tarif de 1€ par 1/2h d'accueil (**planning à transmettre dès que possible à Jérémie, directeur, par mail ou en mairie.**)